

E.P.I

Equipier de **P**remière **I**ntervention

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Formation prescrite par le Code du Travail (décret n°92933 du 31 mars 1992), par le règlement des Etablissement Recevant du Public et par les règles contractuelles des assurances.
OBJECTIF	Etre capable de réagir lors d'un début d'incendie en tant que premier témoin ou lors de la réception de l'ordre d'évacuation
PRÉ REQUIS	Aucun
CONTENU	<p>Formation théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Triangle du feu ↳ Classes de feu ↳ L'alarme, l'alerte, le message d'évacuation ↳ Procédures d'évacuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Guides ○ Serre-files ○ Points de rassemblement ○ Gestion de l'évacuation ↳ Moyens de première intervention (extincteurs portatifs, robinets d'incendie armés) <p>Formation pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Manipulation d'extincteurs CO2 et Eau : <ul style="list-style-type: none"> - ↳ Exercice d'extinction sur feu réel : Simulation d'un feu avec utilisation d'extincteurs à eau, CO2, R.I.A et bac écologique. - ↳ Exercice d'évacuation sur site avec la participation du personnel, - ↳ Renseignement du registre de sécurité. ↳ Contrôle des connaissances
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- Extincteurs, Vidéos
DURÉE	04 Heures
LIEU DE LA FORMATION	Sur site ou dans nos locaux.
SANCTION	Attestation de stage délivrée par le centre de formation